

## TROPHÉE "L'As du Mille feuilles" Vendredi 4 Septembre 2026

### Article 1 THEME

**Le Mille feuilles** : Il s'agit de présenter 6 portions individuelles de Mille Feuilles à la vanille. Il sera obligatoirement à base de crème vanille et d'un feuilletage pur beurre. La finition du "dessus" du Mille Feuilles est au choix du participant.

**ATTENTION** : Les Mille Feuilles présentés doivent être commercialisables et doivent pouvoir rentrer dans une ligne de production.

### Article 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce trophée est ouvert aux professionnels Pâtisseries d'Alsace, **qui travaillent dans une Pâtisserie**. Peuvent y participer le chef d'entreprise, le chef de fabrication et tout ouvrier Pâtissier. Le comité directeur se réserve le droit d'accepter ou refuser ces demandes sans justifications.

### Article 3 DATE & LIEU

Vous devez déposer vos pièces le vendredi 4 septembre de 13h à 15h au stand des pâtisseries, au Village des Délices - Parc des Expositions à Strasbourg.

### Article 4 INSCRIPTION

**La date limite d'inscription est fixée au 31 août 2026. Le nombre de place est limité.** Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : **Corporation des Pâtisseries - UCA67, 2 Allée d'Oslo 67300 - SCHILTIGHEIM**, ou par mail **contact@uca67.fr**

### Article 5 OBLIGATION

Le jury est composé de professionnels et d'une personnalité extérieure. Le Président du Jury est obligatoirement un professionnel. Les décisions du jury sont sans appel. **Une fiche descriptive doit accompagner le produit (composition détaillée).**

### Article 6 JURY

Le candidat devra obligatoirement présenter et livrer ses Mille Feuilles dans des **emballages et supports neutres** (aucun signe distinctif à l'appartenance à un nom ou à une entreprise ne sera toléré sous peine de disqualification).

### Article 7 PROCLAMATION DES RÉSULTATS

**La présence des candidats est impérative lors de la remise des prix** le lundi 7 septembre 2026 à l'espace "Théâtre du goût" au Village des Délices à partir de 17h30. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

**Article 8  
PRIX**

**1er prix** : Trophée de "L'As du Mille Feuilles", offert par l'un de nos fournisseurs. Le lauréat devra présenter ses Mille Feuilles et devra les commercialiser au stand des Pâtisseries, au Village des Délices. **La remise des prix se fera le lundi 7 septembre 2026 à 17h30.** (Dans le cadre de la commercialisation, la Pâtisserie Lauréate doit fournir les Mille Feuilles durant toute la Foire Européenne, en appliquant une réduction de 50% sur le prix de vente de ces produits à la Corporation.

Le gagnant du concours sera invité à être membre du jury pour l'édition suivante. L'entreprise ne pourra pas participer à cette édition.

Dans le cadre de la fourniture des produits lors de l'évènement, si la Corporation estime que les produits ne sont pas conformes à ceux présentés lors du concours, elle se réserve le droit de retirer les prix et d'annuler les commandes

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. **Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifie, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours** ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports

**Article 9  
MODIFICATION  
DES REGLEMENTS**

**Article 10  
ACCEPTATION DES  
REGLES**



**BULLETIN D'INSCRIPTION  
"L'As du Mille Feuilles"**

Nom, Prénom : .....

Pâtisserie : .....

Adresse complète de la Pâtisserie : .....

Tél : .....

Mail : .....

Date : .....

**Participation :**

- 1 concours : 42 euros TTC
- 2 concours : 48 euros TTC
- 3 concours : 50,40 euros TTC
- 4 concours : 54 euros TTC

**Paiement :**

- Par chèque
- Virement bancaire

**SIGNATURE :**